



BULLETIN D'ADHÉSION

SAISON 2026/2027

ASPTT STRASBOURG HANDBALL



1 INFORMATIONS SUR LE LICENCIÉ

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ À : _____ Pays : _____

Nationalité : _____ N° Département de naissance : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

RENSEIGNEMENTS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX (pour les licenciés mineurs)

PARENT 1

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Profession : _____

Employeur : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

PARENT 2

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Profession : _____

Employeur : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

2 TYPE DE LICENCE (cochez la case correspondante)



☐ JOUEUR



☐ DIRIGEANT
BLANCHE



☐ DIRIGEANT
ESPRIT CLUB
(dirigeant sans présence
feuille sur feuille match)

☐ JOUEUR -12 ANS ☐ JOUEUR 12-16 ANS ☐ JOUEUR +16 ANS



☐ GAUCHER



☐ DROITIER



☐ AMBIDEXTE

POSTE JOUEUR : _____

TAILLE DU LICENCIÉ EN CM : _____ cm

TAILLE T-SHIRT ÉCHAUFFEMENT : _____



3 MONTANT DE LA COTISATION

€ Montant de : _____ €
(Voir la pièce jointe « Montant licences 2026/2027 »)



Code de l'AIDE à la LICENCE Ville Strasbourg (aide de 80€) : _____



Code du PASS SPORT à partir de 14 ans (aide de 70€) : _____

MODE DE RÈGLEMENT

Effectué par :

☐ Virement ☐ Chèques ☐ Espèce

Montant 1 : _____ € Montant : _____ €

Montant 2 : _____ € Montant : _____ €

Total réglé : _____ €

DATE ET SIGNATURE

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature du titulaire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

4 AUTORISATIONS

DROIT À L'IMAGE

J'autorise mon enfant à être filmé ou photographié et j'autorise l'ASPTT à utiliser ces images sans durée de temps pour la promotion de son activité :

☐ OUI ☐ NON



AUTORISATION MÉDICALE

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.



AUTORISATION PARENTALE

(pour les enfants de moins de 18 ans)

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Autorise mon enfant désigné ci-dessus à adhérer à l'ASPTT Strasbourg pour toutes les activités mentionnées sur ce bulletin (y compris les activités proposées par cette association) et à prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions ou autres officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.



PERSONNE À PRÉVENIR

La personne à contacter en cas d'urgence est :

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____



SIGNATURE (AUTORISATION PARENTALE)

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature du représentant légal
(précédée de la mention
« lu et approuvé »)

INFORMATIQUE : « La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du Siège de l'ASPTT STRASBOURG. »



Je m'engage à payer au club les amendes suite aux commissions de discipline. Je reconnais avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur de la section Handball que j'ai signé et je m'engage à en respecter les différents articles.

5 CHARTE DE BONNE CONDUITE

1 JE ME CONDUIS EN PERSONNE RESPONSABLE et je véhicule une image positive de l'association.

2 TOUT ACTE, PAROLE OU GESTE DISCRIMINATOIRE envers une personne en raison notamment, mais sans s'y limiter, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie ou un parti politique est à proscrire.

3 SI J'AI CONNAISSANCE D'UN PROBLÈME, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'association, je dois impérativement et immédiatement en informer les membres du Bureau.

4 LORS DE CHAQUE RÉUNION OU MANIFESTATION, les personnes organisatrices ainsi que les lieux d'accueil seront impérativement respectés. Les lieux devront être nettoyés et débarrassés de tout objet appartenant aux membres.

5 LORS DE CHAQUE ENTRAÎNEMENT, MATCH, RÉUNION OU MANIFESTATION, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal ne sera toléré. Les contrevenants s'exposent automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

6 AUCUNE ATTEINTE NE SERA PORTÉE ni par mes gestes, mes paroles ou mon attitude ni à l'association « L'ASPTT STRASBOURG HANDBALL », ni à aucune des sections desquelles les activités de l'association s'inspirent.

7 LE NOM DE L'ASSOCIATION « L'ASPTT STRASBOURG HANDBALL » ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour son propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers.

8 LES MEMBRES DU BUREAU SONT RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION EXTERNE (presse, TV, radio, partenaires...). par conséquent, tout membre de l'association qui souhaite s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer le Bureau et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.



Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) définies et notifiées par les membres du Bureau.

SIGNATURE DU TITULAIRE

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal (pour les mineurs)

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2026/2027

STRASBOURG ASPTT

NOM PRENOM

Règlement intérieur École de Handball et Jeunes

L'inscription à l'ASPTT Strasbourg Handball implique l'adhésion aux valeurs du club : respect, engagement, esprit d'équipe et fair-play. Ce règlement a pour objectif de garantir un cadre de pratique agréable, sécurisé et épanouissant pour l'ensemble des licenciés.

Engagement du joueur ou de la joueuse :

Chaque joueur ou joueuse s'engage à participer régulièrement aux entraînements et aux rencontres de son équipe. En cas d'absence, il est demandé de prévenir l'entraîneur dans les meilleurs délais et de répondre aux convocations selon les modalités définies par celui-ci. Le respect constitue une valeur essentielle. Chaque licencié s'engage à respecter les horaires, les règles du handball, les consignes de l'encadrement, le matériel mis à disposition, ainsi que les décisions de l'entraîneur. Il s'engage également à adopter une attitude exemplaire envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les bénévoles et l'ensemble des personnes présentes lors des entraînements et des compétitions.

Le handball étant un sport collectif, chacun contribue à la réussite de l'équipe. Les joueurs s'engagent à faire preuve de fair-play, à refuser toute forme de violence, d'insulte, de tricherie ou de comportement antisportif, à maîtriser leurs émotions et à privilégier le dialogue dans le respect des autres. Ils sont également invités à encourager les autres équipes du club dans le même état d'esprit.

Engagement des parents :

Les parents sont des partenaires indispensables de la vie du club. Ils s'engagent à respecter les horaires, à prévenir rapidement en cas d'absence de leur enfant et à répondre aux convocations dans les délais demandés afin de faciliter l'organisation des équipes. Ils veillent à respecter le travail des entraîneurs en ne donnant pas de consignes pendant les entraînements ou les matchs et en acceptant les choix sportifs effectués. Les décisions des arbitres, y compris des jeunes arbitres, doivent être respectées en toutes circonstances. Sauf nécessité particulière concernant les plus jeunes, l'accès aux vestiaires est réservé aux joueurs et aux encadrants.

Les parents sont encouragés à participer à la vie du club, notamment en accompagnant les équipes lors des déplacements, en aidant ponctuellement lors des rencontres ou des manifestations, et en contribuant à créer une ambiance conviviale et bienveillante.

Le rôle des parents est avant tout d'encourager, de valoriser les efforts de leur enfant et de transmettre les valeurs du handball dans un esprit positif, sans pression excessive sur les résultats.

Respect du règlement :

Le non-respect de ce règlement pourra donner lieu à un échange avec l'entraîneur et, si nécessaire, à des mesures disciplinaires adaptées prises par le club. Par ailleurs, l'absence de réponse répétée aux convocations dans les délais impartis peut entraîner des difficultés d'organisation, voire un forfait d'équipe susceptible d'engendrer une pénalité financière pour le club.

En signant ce document, le joueur ou la joueuse ainsi que ses représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engagent à le respecter tout au long de la saison.

Fait le :

Signature